

- > Prescripteurs de médicaments d'exception
- > Pharmaciens

Modification au répertoire des Codes des médicaments d'exception

Nous vous avisons d'une modification apportée au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entre en vigueur le 6 juillet 2022.

Varia : Ajout d'une nouvelle formulation à deux médicaments d'exception associés au code VA138

Une nouvelle formulation s'ajoute aux médicaments **CALCIUM (citrate de)** et **CALCIUM (citrate de)/VITAMINE D** déjà présents au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Ces médicaments sous forme de poudre orale peuvent désormais être autorisés si la condition clinique de la personne assurée correspond à l'indication reconnue pour leur paiement.

Il s'agit de :

- **CALCIUM (CITRATE DE)**
Pd. Orale
MCal Citrate poudre
Code VA138
Pour les personnes qui ne peuvent recevoir des comprimés.
- **CALCIUM (CITRATE DE)/VITAMINE D**
Pd. Orale
MCal Citrate poudre D1000
Code VA138
Pour les personnes qui ne peuvent recevoir des comprimés.